



ALLIANCE POUR LA MIGRATION LE LEADERSHIP ET LE DEVELOPPMENT

## Webinaire de la Manifestation Parallèle AFRICA GCM

*Thème* : « La Gouvernance des migrations : la question des politiques migratoires »

**Jeudi 26 Aout 2021**

**12h00 – 13h30**

### **Rappel du contexte**

L'amélioration de la gouvernance migratoire en Afrique préoccupe tous les décideurs et les acteurs de développement ici et ailleurs. Au moment où il est question de mesurer l'impact que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) a eu sur les pays africains, trois ans après son adoption, il nous paraît fondamental de rappeler le rôle important des politiques nationales de migration en tant qu'outils essentiels de mise en œuvre effective des règles consensuelles sur la migration internationale adoptées à Marrakech (Maroc) en décembre 2018.

Si les Etats africains n'ont pas beaucoup brillé dans la gestion de la migration depuis cette date, c'est que, non seulement ils ne disposent pas de politique nationale en la matière, mais en plus ils ne se parlent pas régulièrement pour trouver des solutions adéquates aux nombreux problèmes que pose la mobilité dans et en dehors du continent africain et que la gestion chaotique, dans nombre d'entre eux, de la COVID 19 a mis en exergue.

Rassembler les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PMM paraît donc nécessaire pour identifier les obstacles à la mise en place de ces politiques, seules capables d'accélérer l'application de ce pacte et surtout rétablir un dialogue effectif entre Etats africains afin de confirmer leur disponibilité à mieux coopérer dans la gestion de la migration, en général, et en Afrique, en particulier.

### **Objectif de manifestation parallèle**

Faire le point des politiques migratoires nationales en Afrique : où en est-on ? Quels sont les pays qui en disposent ? Ont-elles pris en charge les préoccupations posées dans le PMM ? Quelles corrections apportées pour en faire des outils efficaces de gestion de la migration intra-africaine ?

### **Les objectifs spécifiques :**

- Mettre en exergue l'importance de politiques migratoires nationales dans la mise en œuvre du Pacte Mondial.
- Faire un bilan de l'existant dans les pays d'Afrique de l'ouest, d'Afrique centrale, d'Afrique orientale et australe.
- Formuler des recommandations spécifiques pour la gouvernance des migrations sûres ordonnées et régulières.



## Déroulement du webinaire

### ➤ **Ouverture**

#### **Mots d'introduction**

**Monsieur Ibrahima Kane** : Conseiller principal, Open Society Foundation

Monsieur Kane a d'emblée tenu à saluer et à remercier tous les participants de leur présence à ce webinaire sur la Gouvernance des migrations : la question des politiques migratoires.

Il a également saisi cette occasion pour rappeler les événements à venir dans le cadre de l'examen régional du PMM et qui ont conduit à la tenue de ce webinaire. Il est donc important à cet égard d'insister sur le fait que le Pacte Mondial est un élément important du dialogue et de la coopération internationale. Il représente aussi un processus qui repose sur deux éléments fondamentaux à savoir : la coopération internationale en matière de migration et la mise en œuvre du Pacte par les états tout en respectant leur implication dans le cadre du droit international.

C'est sur la base de ces éléments que les Etas se sont accordés sur le fait que la migration est une partie intégrale du processus de la mondialisation, et qu'elle relie les sociétés, faisant ainsi de tous les pays du monde des pays d'origine, de transit et de destination.

Il est aussi nécessaire pour les états d'approfondir leurs connaissances et leur analyse des migrations afin d'améliorer les politiques favorisant un développement durable pour tous. Le respect des droits des migrants actuels et/ou potentiels, doit être au cœur même des politiques et travaux adoptés par les Etats, dans le but d'encourager et de favoriser des migrations ordonnées et régulières et de minimiser au maximum les effets de la migration irrégulière.

Le dernier point soulevé par monsieur Kane et des plus importants, est la nécessité pour les citoyens de disposer d'informations claires, objectives et qui soient en mesure de les aider dans leur initiative de déplacement.

**Professeur Ndioro Ndiaye** : Présidente de l'alliance pour la Migration le Leadership et le développement

Dans ses propos, le Professeur Ndiaye a tenu tout d'abord tenu à remercier tous les participants, et a ensuite salué l'initiative et la tenue d'un tel événement, qui est plus essentiel afin de créer et de maintenir un cadre de dialogue qui permettait par ailleurs aux diverses autorités intervenant déjà sur les questions migratoires, de passer la main à d'autres acteurs qui sont aux postes de commande, et qui ne disposent pas des mêmes informations, d'où l'intérêt de ce panel.

Le débat d'aujourd'hui est extrêmement important d'autant plus que le Pacte mondial étant adopté depuis un certain temps, l'on remarque toutefois qu'il n'est pas mis en œuvre



correctement ou tarde à l'être, aussi bien au niveau mondial, qu'au niveau des pays membres de l'Union Africaine et particulièrement au niveau de l'espace CEDEAO, et cela, malgré toutes les études et interactions faites par diverses universités et organisations internationales telles que l'OIM. Avec tous ces dispositifs étalés, nous n'arrivons toujours pas à faire avancer l'agenda de l'intégration des différents dispositifs du PMM dans nos politiques nationales.

Relevant la question des politiques migratoires en Afrique, particulièrement au Sénégal, le Professeur Ndiaye a insisté sur le fait que beaucoup de pays du continent ne disposent pas de politiques nationales ou dans le cas contraire disposent que d'un embryon de politiques migratoires ou de drafts de politique nationale migratoire.

Ce qui a emmené à poser la question de savoir comment faire pour encourager ces pays à formuler des politiques nationales pertinentes. Il ne suffit pas non seulement de formuler une politique, mais plutôt d'avoir une politique nationale qui a de la vision, de la stratégie et de la perspective. Elle a donné l'exemple du Sénégal qui a mis 5 ans à formuler son document de politique nationale et qui pourtant manque d'après elle de stratégie, de vision et de perspectives, comme citée ci-dessus.

Le Professeur a continué en posant plusieurs interrogations qui sont : comment faire pour insérer les brides de gestion de la migration qui sont dans la politique nationale, dans la mise en œuvre du PMM ? Quels outils utilisés pour cela ? Comment ouvrir les différents secteurs de développement du pays pour y intégrer les éléments de politiques migratoires ? Quels sont les secteurs de développement les plus ouverts à l'intégration des éléments de mobilité des populations, comment le gouvernement prend des décisions pour maximiser les bénéfices de la migration et minimiser ses avatars ?

En guise de conclusion, le professeur Ndiaye a tenu à rappeler que c'est au gouvernement qu'incombe le devoir de reddition de ce qui a été fait pour l'intégration de la migration dans les politiques publiques, tant au plan national que régional. C'est aussi également au gouvernement de tendre la main à d'autres partenaires afin que nous ayons une gestion de la migration qui soit conforme au PMM, et cela, en mettant les Droits humains au cœur du système et dans tous les secteurs.

**Madame Usha Zieglmayer** : Directrice de la Fondation Heinrich Böll de Dakar

Dans ses propos, la directrice a tout d'abord salué l'ensemble des participants, et plus particulièrement l'AMLD avec qui la Fondation Heinrich Böll est Co-organisateur de cette rencontre.

Madame Zieglmayer a ensuite continué ses propos en rappelant que la Fondation Heinrich Böll est présente au Sénégal depuis 2018 et qu'elle travaille sur les questions migratoires depuis le début.

Elle a toutefois tenu à souligner que certains pays disent avoir un document de politique migratoire nationale, mais l'on remarque cependant qu'après un certain temps, que ce document n'est plus d'actualité. On remarque qu'il y a souvent un manque de volonté



politique pour mettre en œuvre ce document de politique nationale de migration, et fait l'objet très souvent des critiques. C'est donc dans ce contexte de critique et de contestation que la Fondation Heinrich Böll a commencé à rassembler plusieurs acteurs de la société civile afin de réfléchir ensemble sur les besoins du Sénégal à avoir une politique nationale de la migration qui soit pertinente.

Ce débat est d'autant plus important, car il pose la question de comment relier ce document de politique migratoire avec le PMM, et qui puisse prendre en compte les besoins et les réalités au plan national sous régional et mondial.

**Monsieur Ibrahima Cissé** : représentant de l'Etat du Sénégal, Remplaçant monsieur Amadou F. Gaye, directeur des sénégalais de l'étranger.

Dans son allocution, monsieur Cissé a tout d'abord salué et remercié l'ensemble de l'assemblée et plus particulièrement Madame Ndioro Ndiaye et Madame Valeria pour leur intérêt à prendre part à cette initiative. Il a ensuite tenu à présenter des excuses au nom du Directeur d'appui des sénégalais de l'étranger, Monsieur Amadou François Gaye qui s'est trouvé être indisponible, et qu'il remplace pour cette rencontre.

Monsieur Cissé a son tour mentionné l'importance de la tenue d'un tel débat, et qui intervient dans un contexte très particulier.

M. Cissé a continué son discours en disant que malgré l'adoption du document de politique migratoire, on constate l'existence d'une grande fixation sur le fait qu'il ait un déficit de volonté politique sur ce document de politique de migration. Il faut aller au-delà de l'idée d'une sorte de compendium qui puisse concentrer l'ensemble des orientations de politique migratoire dans un seul document, mais plutôt mettre l'accent sur la dynamique qu'il y a entre les acteurs et les partenaires afin de pouvoir mettre en pratique sur le terrain les outils du Pacte Mondial.

Cette rencontre devrait donc permettre de fixer une feuille de route qui puisse permettre d'axer des orientations sur les questions migratoires.

### ➤ **Ouverture du panel**

#### **Modérateur : Monsieur Ibrahima Kane**

5mn octroyées par intervenant afin de favoriser les échanges de points de vue, d'informations et d'expériences.

#### **Intervenants**

- **Mme. Valeria FALASCHI** : Cheffe de Mission Bureau pays de l'OIM

*Thème* « Gouvernance des migrations en Afrique »

La cheffe de mission a débuté son intervention en estimant que le débat sur la migration a évolué dans le temps, beaucoup de choses se sont améliorées ces dernières années. Cependant, elle



rejoint l'idée selon laquelle il manque une volonté politique de coordination. La pluralité de ministères en charge des questions migratoires pose un problème qui emmène à une confusion quant à la mise en œuvre de la politique nationale de migration.

L'OIM travaille en étroite collaboration avec l'Etat du Sénégal et plus particulièrement avec la Direction d'Appui des Sénégalais de l'extérieur, et cela, à travers divers projets. Ces derniers étant budgétisés, l'OIM ne peut supporter tous les besoins liés à la migration au Sénégal. D'où la nécessité d'établir des plateformes de discussion afin d'identifier les besoins et les contributions de chaque acteur et partenaire.

Cette coordination de tous les acteurs est donc plus que nécessaire, car elle permettra d'établir des tables de dialogues et de concertations sur comment aborder les questions migratoires dans tous les ministères et secteurs de développement, mais également d'identifier les priorités et de discuter ensemble sur comment les résoudre.

La question de la sécurité a aussi été abordée. En effet, l'on ne peut pas tout simplement parler de la migration sans pour autant aborder l'aspect sécuritaire, avec les menaces terroristes, mais également des interventions militaires présentes dans la zone.

**Recommandation 1** : Prise en compte de l'aspect sécuritaire par les gouvernements dans l'élaboration de politique mais aussi dans la gestion des frontières.

- **Monsieur Oliver BAKEWELL** : maître de conférences en études migratoires au Global Développement Institute de l'Université de Manchester

*Thème* « Partenariats et coopérations internationaux »

Concernant le développement de politiques migratoires, monsieur Bakewell a quant à lui posé la question qui est de savoir à quoi ressemble une politique migratoire, et quels sont les éléments qui la composent ?

Il existe une politique migratoire dans différents pays africains, qui ne mettent pas souvent l'accent sur les migrations internes, et les déplacés internes, la perte de compétences et l'entrepreneuriat. Souvent, lorsqu'il s'agit des « migrations », on met en exergue la question de la traite et le trafic des êtres humains, mais pas forcément sur les impacts que le besoin de travail peut provoquer. Une enquête de la CPDM a par ailleurs montré que très peu de pays africains satisfont aux besoins de la main d'œuvre. Les états doivent donc voir comment la migration peut approvisionner le marché du travail.

La migration se déroulant sur différentes zones rurales pose donc la question de l'intégration, et de la prise en compte, de la citoyenneté des migrants et de leur famille.

Ce qui amène donc à se poser la question qui est de savoir comment façonner une politique migratoire en Afrique et comment la mettre en œuvre, mais aussi quel est l'intérêt de façonner des politiques nationales, si on ne leur assure pas d'être suivies d'effets.



La gestion de la migration revient aussi à soutenir le dialogue entre les états pour améliorer la situation des migrants, mais également d'arriver à combler le déficit de connaissances des migrations, au niveau des communautés et des entreprises.

Les politiques migratoires doivent donc prendre en compte les aspirations des populations. Il est tout aussi essentiel de souligner la nécessité de signer des accords bilatéraux entre les États, parce que, dans le cas contraire, les migrants continueront certainement à se déplacer de façon irrégulière, ce qui serait un frein pour les économies locales.

Il est donc important de faciliter la migration régulière et irrégulière par les différents acteurs principaux intervenant dans le monde des affaires, et dans le secteur agricole entre autres.

Pour conclure, monsieur Bakewell a tenu à insister sur la nécessité d'établir un cadre de discussion entre les différents pays de la région, pour arriver à identifier les différents défis liés à la migration. Il est important de mettre en place des politiques migratoires et des partenariats, mais quels types de politiques et quels types de partenariats signés pour aboutir à une bonne gestion des migrations.

- **Mme Selly BA** : Coordinatrice de Programme Démocratie, Fondation Heinrich Böll Sénégal

*Thème* « Besoin et utilité de formulation de politiques nationales migratoires dans les pays Africains »

Madame Selly Ba a d'entrée de jeu, tenu à aborder les défis qui poussent à l'utilité de formuler une politique migratoire nationale. Pour appuyer ses propos, Madame Ba a rappelé les statistiques de l'OIM de 2019, qui montrent que l'essentiel des migrations de l'Afrique se déroulent principalement entre les pays du sud. D'où l'importance d'intégrer cette migration interne dans les politiques nationales de migration.

Le contexte de terrorisme, d'accentuation du changement climatique, et de la quête d'un avenir meilleur avec l'emploi pour les jeunes, va donc provoquer d'énormes déplacements de populations dans les années à venir. C'est dans ce contexte que la CEDEAO coopère avec l'Union Africaine et les partenaires internationaux afin de fournir un cadre permettant d'améliorer la gouvernance de la migration et de la main d'œuvre dans l'espace africain. Cependant, l'on remarque un changement de stratégie de la CEDEAO, marquée par une influence de la politique migratoire européenne, dans son approche commune de la migration de 2008, avec notamment le focus sur le contrôle et la restriction des migrations inter-régionales, et plus particulièrement vers l'Europe, et cela au détriment de la consolidation de la liberté de circulation inter-régionale.

Si les différents protocoles de la CEDEAO ont en partie favorisé les migrations au sein de la sous-région, l'absence de mécanisme de régulation juridiquement contraignant et de sanctions mènent toutefois à une mise en œuvre partielle de l'harmonisation entre la législation régionale et celles nationales. L'ambition de la CEDEAO qui est d'établir une zone de libre circulation se heurte ainsi à la volonté des états membres, qui dépend par ailleurs de leur contexte national respectif.





De ce fait, afin d'arriver à aborder la question des migrations de manière cohérentes, sûre et qui soit adaptée aux enjeux nationaux et aux réalités locales, les états africains devront donc avoir un contenu d'objectifs nationaux dans leur politique nationale.

**Recommandation 1 :** influencer le débat par l'élaboration de propositions concrètes sur la gouvernance migratoire

**Recommandation 2 :** Réflexion de tous les acteurs pour une contribution au niveau national afin d'aider l'Etat du Sénégal à réactualiser sa politique

**Recommandation 3 :** Réorienter les politiques africaines, pour qu'elles soient davantage axées sur les réalités nationales et locales

**Recommandation 4 :** Il doit y a avoir une étroite collaboration entre pays au sein de la région, et entre le continent et les pays de destination, pour aider à mieux concrétiser les politiques migratoires.

- **Mr David NDEGWA** : Consultant Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

*Thème* « Prise en compte des PMM dans les politiques nationales de migration ».

Dans son allocution, Monsieur Ndegwa a tenu à rappeler que les états africains ont fait des progrès dans leur tentative d'intégrer le Pacte Mondial dans leur politique nationale. Des rapports provenant des bureaux régionaux de l'OIM, ont montré que la plupart des pays en Afrique ont mis en place des agences et comités pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte. Ces comités mis en place vont à leur tour établir une structure pour la gestion des migrations.

L'approche commune des Etats sur le Pacte revient donc à intégrer le PMM dans des plans stratégiques à long terme. Monsieur Ndegwa a appuyé son idée en donnant l'exemple de l'Ethiopie qui a tenté de mettre les éléments du PMM dans un plan quinquennal et décennal.

Afin d'aligner les objectifs de Marrakech, il est nécessaire pour les états d'insérer ces objectifs dans des cycles actuels de planification. Cependant, la plupart des pays africains ne mettent pas en place une politique spécifique nouvelle, mais essaient plutôt de renforcer les politiques déjà existantes et qui prendraient en charge les objectifs du PMM comme des objectifs locaux.

La question qui se pose donc, est de savoir à quoi ressemble dans la pratique, la formation de cette politique. Répondre à cette question revient à examiner tout d'abord l'aspect multidimensionnel du PMM, avec la pluralité de secteurs touchés par ses 23 objectifs.

L'Union Africaine et la communauté économique régionale également, doivent s'assurer que les objectifs du PMM sont reflétés dans leurs initiatives. Les éléments du PMM doivent aussi être reflétés dans les accords bilatéraux, en termes de droits humains, de respect des droits des enfants. Ces accords signés doivent aussi s'assurer du transfert de compétences, et du partage des bénéfices.



➤ **Débats : échange avec les participants**

Les propos suivants ont marqué les échanges.

-**Martin Milolo** : besoin de créer des politiques migratoires dans les pays où il n'en existe pas  
Ex : Congo, RDC

-**Professeur Mamadou Dime** (question posée à l'endroit du représentant de l'État du Sénégal) : existe une volonté de réactualiser le document de politique nationale, à la vue des nouveaux paramètres comme la Covid 19, et l'accentuation de la question sécuritaire

-**Fambaye Ndoye** : la politique nationale reflète la vision, les priorités, et les orientations du pays. Le document doit être le socle de tout ce que nous déroulons comme projet et progrès dans le pays.

Le document de politique nationale devrait représenter comme un élément et un outil de coopération, dans le cadre de la signature d'accord bilatéraux.

Une volonté politique ne peut pas être parcellaire, si nous avons la volonté politique d'élaborer une politique nationale, nous devrions aussi avoir cette même volonté pour valider et mettre en œuvre ce document de politique nationale.

**Falaschi Valeria** : en répondant à la question de M. Milolo, madame Valeria à rappeler que le Congo est un pays avec une certaine complexité, et donc les organisations telles que l'OIM doivent respecter la souveraineté des états. L'OIM est là en tant qu'accompagnant, et ne peut donc pas remplacer la volonté politique d'un Etat.

**Professeur Ndioro Ndiaye** : la volonté politique s'exprime par la capacité que le gouvernement a pour donner l'orientation qu'il faut de sa politique migratoire.

Il est nécessaire d'organiser le maximum de réunions d'informations et d'échanges, afin de conduire une discussion entre l'Etat et les différents acteurs intervenants sur les questions migratoires.

**Recommandation 1** ; créer un processus de consultation régionale qui permettra non seulement de créer un dialogue entre tous les acteurs qui interviennent sur la question.

**Recommandation 2** : créer des clusters entre les pays, ayant les mêmes problèmes de mobilité entre pays de départ et de destination.

**Ibrahima Cissé** : il faut faire la clarification de ce que l'on entend par politique migratoire. En effet, l'on a tendance à croire que l'absence d'un document de politique migratoire revient à dire qu'on n'a pas une politique migratoire, alors que ce sont deux concepts différents.

Le Sénégal applique depuis bien longtemps une politique migratoire qui consiste à prendre en charge les préoccupations des migrants sénégalais du départ jusqu'à l'arrivée, en passant aussi par une assistance consulaire et un accompagnement des sénégalais de retour et qui sont porteurs de projet.





Le document ne doit pas être statique, mais oblige plutôt à être dynamique. Il doit également refléter les préoccupations du Sénégal et d'un certain nombre de partenaires, et qui doit suivre l'évolution de la migration au contact des différents enjeux de l'heure.

L'intervention des partenaires se fait en fonction de leurs préoccupations, et n'a donc pas un seul interlocuteur dans le domaine, ce qui a comme conséquence des actions qui sont diverses sur le domaine. Il en ressort alors la nécessité d'avoir un ministère, où la migration y est installée en tant politique.

Recommandation : designer un ancrage institutionnel

### ➤ **Conclusions et Recommandations -Clôture des Travaux :**

Monsieur Ibrahima Kane :

L'objectif de cette rencontre a été atteint à la vue de toutes les contributions et de tous les échanges qu'il y a eu entre panélistes et participants.

Dans le cadre de la revue de la mise en œuvre du Pacte Mondial, force est de constater à travers ce qui a été dit, que bien que des efforts aient été faits, l'Afrique peine à adopter une bonne démarche pour la mise en œuvre effective du PMM.

Un des volets les plus important de la mise en œuvre du pacte, c'est le document de politique migratoire nationale. Cette politique doit être claire, et doit aussi être capable d'indiquer la direction à prendre et qui donne également une idée des moyens que l'Etat se donne pour atteindre les objectifs fixés.

Ce panel a aussi donné la possibilité à tout le monde d'acquérir un certain nombre d'informations et d'actions à mener pour arriver à atteindre les différents objectifs.

Une politique n'est et ne sera effective que si tout le monde apporte sa contribution à l'effort de réalisation .

Equipe de AMLD